

Initiales président ----- Initiales direction	<p>ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Le LUNDI 22 AVRIL 2024</p> <p>À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de Yamachiche – Saint-Léon dûment convoquée à l'école Omer-Jules-Désaulniers, ce 22^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, formant quorum.</p> <p>1. MOT DE BIENVENUE</p> <p>Début de la séance à 19h05. Mesdames Karine Pelletier et Manon Ricard souhaitent la bienvenue à tous.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #ADD8E6;"> <th colspan="2">ÉTAIENT PRÉSENTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Madame Manon Ricard</td><td>Présidente et Substitut CP</td></tr> <tr><td>Madame Mélanie Baril</td><td>Vice-présidente et Représentante CP</td></tr> <tr><td>Madame Stéphanie Anger</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Madame Karine Mailloux</td><td>Parent</td></tr> <tr><td>Madame Vanessa Fortin</td><td>Substitut – Parent</td></tr> <tr><td>Madame Julie Lévesque</td><td>Substitut – Parent</td></tr> <tr><td>Madame Andrée-Anne Blais</td><td>Enseignante</td></tr> <tr><td>Madame Alexandra Gagnon</td><td>Enseignante - orthopédagogue</td></tr> <tr><td>Madame Annie Rinfret</td><td>Enseignante</td></tr> <tr><td>Madame Manon Bergeron</td><td>Technicienne en service de garde</td></tr> <tr><td>Madame Mélanie Morin</td><td>Personnel de soutien</td></tr> <tr style="background-color: #ADD8E6;"> <th colspan="2">PARTICIPAIT ÉGALEMENT</th> </tr> <tr><td>Madame Karine Pelletier</td><td>Directrice</td></tr> <tr style="background-color: #ADD8E6;"> <th colspan="2">ÉTAIENT ABSENTS</th> </tr> <tr><td>Monsieur David Jutras</td><td>Directeur-adjoint</td></tr> <tr><td>Madame Jenny Kourakos</td><td>Parent</td></tr> </tbody> </table> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>CONSIDÉRANT que la présidente et la directrice ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'un nouveau point est ajouté à l'ordre du jour (Prix de reconnaissance);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance du 22 avril 2024.</p> <p>ADOPTÉ À L'ANIMITÉ</p>	ÉTAIENT PRÉSENTES		Madame Manon Ricard	Présidente et Substitut CP	Madame Mélanie Baril	Vice-présidente et Représentante CP	Madame Stéphanie Anger	Parent	Madame Karine Mailloux	Parent	Madame Vanessa Fortin	Substitut – Parent	Madame Julie Lévesque	Substitut – Parent	Madame Andrée-Anne Blais	Enseignante	Madame Alexandra Gagnon	Enseignante - orthopédagogue	Madame Annie Rinfret	Enseignante	Madame Manon Bergeron	Technicienne en service de garde	Madame Mélanie Morin	Personnel de soutien	PARTICIPAIT ÉGALEMENT		Madame Karine Pelletier	Directrice	ÉTAIENT ABSENTS		Monsieur David Jutras	Directeur-adjoint	Madame Jenny Kourakos	Parent
ÉTAIENT PRÉSENTES																																			
Madame Manon Ricard	Présidente et Substitut CP																																		
Madame Mélanie Baril	Vice-présidente et Représentante CP																																		
Madame Stéphanie Anger	Parent																																		
Madame Karine Mailloux	Parent																																		
Madame Vanessa Fortin	Substitut – Parent																																		
Madame Julie Lévesque	Substitut – Parent																																		
Madame Andrée-Anne Blais	Enseignante																																		
Madame Alexandra Gagnon	Enseignante - orthopédagogue																																		
Madame Annie Rinfret	Enseignante																																		
Madame Manon Bergeron	Technicienne en service de garde																																		
Madame Mélanie Morin	Personnel de soutien																																		
PARTICIPAIT ÉGALEMENT																																			
Madame Karine Pelletier	Directrice																																		
ÉTAIENT ABSENTS																																			
Monsieur David Jutras	Directeur-adjoint																																		
Madame Jenny Kourakos	Parent																																		

1CE24-04-22

Initiales président

Initiales direction

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 22 AVRIL 2024

2CE24-04-22

3. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Ricard, présidente du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucun questionnaire en lien avec la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance.

6. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Après une délicieuse dégustation, les membres du conseil d'établissement ont choisi de reconduire la campagne de financement pour la prochaine année scolaire. Les trois produits choisis sont :

- ★ #75387CA Boite sans arachide et **SANS NOIX** 3/5\$
- ★ #75397 Ensemble variété à 3\$ **SANS NOIX**
- ★ #99009 Laura Secord 5\$

Réception des produits : Dans la semaine du 30 septembre 2024

7. ORGANISATION SCOLAIRE

Madame Pelletier présente l'organisation scolaire, à ce jour, aux membres du conseil d'établissement. Il y aura une classe de maternelle 5 ans en moins, à l'école Omer-Jules-Désaulniers.

École Omer-Jules-Désaulniers		
Classe	Nb élèves	MAX
Maternelle 5 ans	19 élèves	18
1 ^{re} année	18 élèves	20
1 ^{re} année	17 élèves	20
2 ^e année	20 élèves	20
2 ^e année	19 élèves	20
3 ^e année	16 élèves	20
3 ^e année	15 élèves	20
4 ^e année	15 élèves	20
4 ^e année	14 élèves	20
5 ^e année	20 élèves	20
5 ^e année	19 élèves	20

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 22 AVRIL 2024

6 ^e année	18 élèves	20
6 ^e année	18 élèves	20

École Saint-Léon		
Classe	Total	MAX
Maternelle 4 ans	12 élèves	15
Maternelle 4 ans	12 élèves	15
Maternelle 5 ans	11 élèves	19
1 ^{re} -2 ^e années	21 élèves	20
3 ^e -4 ^e années	19 élèves	22
5 ^e -6 ^e années	11 élèves	24

8. FOURNITURES SCOLAIRES – PRÉSCOLAIRE 2024-2025

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école pour les élèves du préscolaire, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la LIP;

CONSIDÉRANT que ces listes proposées par la direction ont été élaborées avec la participation des enseignantes du préscolaire;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT qu'elles prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, il est résolu : D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel pour les élèves du préscolaire dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2024-2025 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante; D'ACHEMINER les listes appropriées aux élèves.

3CE24-04-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRINCIPES D'ENCADREMENT 2024-2025

RÉS23-24 03

PRINCIPES D'ENCADREMENT 2024-2025

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP (100.3.2 de la LIP pour les centres) et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p style="text-align: center;">ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p style="text-align: center;">Le LUNDI 22 AVRIL 2024</p> <p>Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);</p> <p>Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion; ★ le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP); ★ les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP). <p>Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ricard, présidente du conseil d'établissement, il est résolu : D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;</p> <p>DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>10. <u>AIDE AUX PARENTS (MESURE)</u></p> <p>Avec le budget «aide aux parents», l'école a fait l'achat de conférences-web gratuites offertes par le service psychosocial Pas-à-Pas.</p> <p>Ce sont deux conférences en différé, sélectionnées en plusieurs petites capsules.</p> <p>Conférences-Web :</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Stratégies concrètes pour soutenir et guider l'enfant anxieux à la maison et à l'école ★ La gestion des écrans à la maison et à l'école : comprendre pour mieux encadrer <p>Les membres du personnel ainsi que tous les parents des élèves de l'école ont jusqu'au mois d'août pour consulter ces conférences.</p> <p>11. <u>CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTIONS 2024-2025</u></p> <p>Les critères d'admission et d'inscriptions pour la prochaine année scolaire demeurent les mêmes que l'an passé. En cas d'élève en surplus, les critères devront être consultés.</p> <p>12. <u>PLAN TRIENNAL</u></p> <p>Lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement, il y aura la révision budgétaire. Le plan triennal est le montant qui est investi dans le fond 8 de l'école (ex. achat de mobilier). L'école a la possibilité de regrouper les montants de trois années pour faire de grands projets. Pour l'année scolaire 2023-2024, la direction a choisi d'utiliser le montant alloué à chaque année.</p>
--	--

4CE24-04-22

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 22 AVRIL 2024

Initiales président

Initiales direction

13. PROJET ÉDUCATIF

Un beau travail en équipe-école est fait en lien avec le projet éducatif. Le plan d'action afin d'atteindre les objectifs est présentement en construction. La direction rencontrera le service de garde et le service complémentaire. Le projet éducatif sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

14. CODE DE VIE

CONSIDÉRANT QUE des modifications seront apportées au point #5 (absence);

CONSIDÉRANT QUE le point #22 a été ajouté en lien avec l'interdiction des cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE le code de vie sera envoyé virtuellement;

IL EST PROPOSÉ par Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, d'approuver le code de vie pour l'année scolaire 2024-2025.

5CE24-04-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de fonctionnement du service de garde seront en vigueur dès la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT l'ajout des points #2.4 et #2.7;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription sera du 6 au 17 mai 2024 et quelle se fera en ligne sauf pour les nouvelles inscriptions;

IL EST PROPOSÉ par Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, d'adopter les règlements généraux du service de garde 2024-2025.

6CE24-04-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Ricard souhaite une belle fin d'année à tous !

17. MOT DU SERVICE DE GARDE

Madame Bergeron nomme que tout va bien au service de garde. La période d'inscription arrive bientôt.

18. MOT EN LIEN AVEC COMITÉ DE PARENTS

Il y a eu quatre rencontres depuis la dernière réunion du conseil d'établissement.

Voici quelques points discutés lors de ces rencontres :

- ★ Questionnement en lien avec le conflit relié à la grève;
- ★ Table régionale pour le soutien aux élèves;
- ★ Plan de rattrapage;
- ★ Projet de loi 23;
- ★ Remise des documents (7 jours avant la rencontre) et fréquentation des membres du conseil d'établissement (3 absences sans motif peut engendrer un changement de membre);
- ★ Calendrier 2025-2026;

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 22 AVRIL 2024

Initiales président

Initiales direction

- ★ Rapport annuel contre l'intimidation et la violence;
- ★ Présentation des services complémentaires;
- ★ Calendrier 2024-2025 modifié;
- ★ Plan triennal;
- ★ Prévion du nombre d'élèves (diminution à venir);
- ★ Règles de fonctionnement du service de garde;
- ★ Critères d'admission et d'inscriptions;
- ★ Présentation de la nouvelle directrice générale du Centre de services scolaire.

19. MOT DE LA DIRECTION

Madame Pelletier mentionne qu'elle est fière de son équipe-école. Le sprint final est déjà débuté. L'énergie est bonne.

BRUNCH DE LA FONDATION

Le brunch de la fondation se déroulera le 9 juin, au Domaine & Vins Gélins. Il y aura une conférence de Jean-François Blais.

20. AFFAIRES NOUVELLES

PRIX RECONNAISSANCE

Madame Baril, membre du conseil d'établissement, propose que nous soulignons les parents bénévoles finissants. C'est-à-dire qu'ils ont fait du bénévolat tout au long du parcours au primaire de leur enfant. Ce pourrait être une carte, un certificat, une bannière, des fleurs, une plante, une pensée afin de souligner leur grande générosité de temps envers l'école. Ce point sera ajouté à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

21. CONSULTATION PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (SOUPER)

La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le 22 mai 2024, à 18h30. Elle se déroulera à l'école St-Léon. Les membres optent pour des plateaux de fromages et de raisins. Une vérification sera faite auprès d'un traiteur et si le prix est trop élevé, les membres apporteront le repas. Le montant restant dans le budget du conseil d'établissement sera réparti entre les membres pour défrayer le coût de leur repas (maximum de 35\$).

18. CLÔTURE DE LA RÉUNION


CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard à 21h50 de lever la réunion.

7CE24-04-22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Madame Manon Ricard
Présidente du conseil d'établissement


Madame Karine Pelletier
Directrice